

Séminaire & Cohésion au Pays du Mont-Blanc



PROCHE DE VOUS !

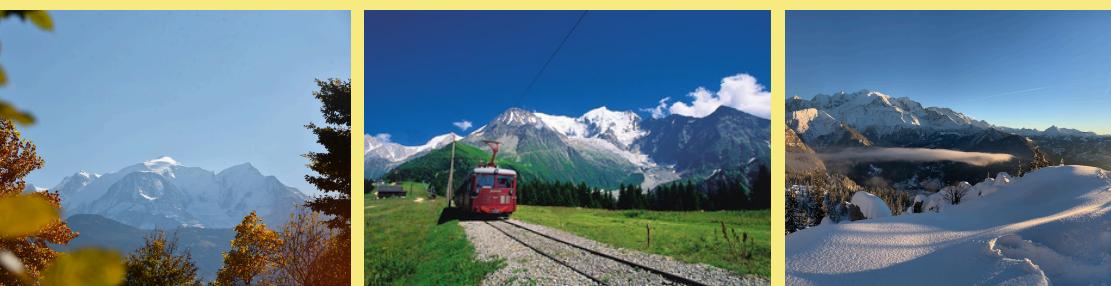
SALLANCHES, VOTRE DESTINATION TOURISME DE LOISIRS ET SCOLAIRE ACCESSIBLE

Vous rêvez d'organiser un séjour ou un événement qui marquera les esprits de vos collaborateurs ? Destination Sallanches, *la ville au Pays du Mont-Blanc* !

Blotti au cœur des montagnes et face au massif du Mont-Blanc, vivez des expériences inoubliables et partagez des moments d'exception.

Le service groupes spécialisé tourisme d'affaires de Sallanches Tourisme, organisera pour vous séminaires, journées d'études, incentives, assemblées générales... Un interlocuteur unique et une relation simplifiée seront un gain de temps. En travaillant avec nos partenaires locaux, vous bénéficiez de tarifs négociés et attractifs et de prestations de qualité. Notre service commercial, véritable expert du territoire, vous propose du sur-mesure en fonction de vos besoins, en incluant des activités ludiques, culturelles, gastronomiques ou sportives.

Confiez-nous vos souhaits et nous réaliserons votre projet clés en main !



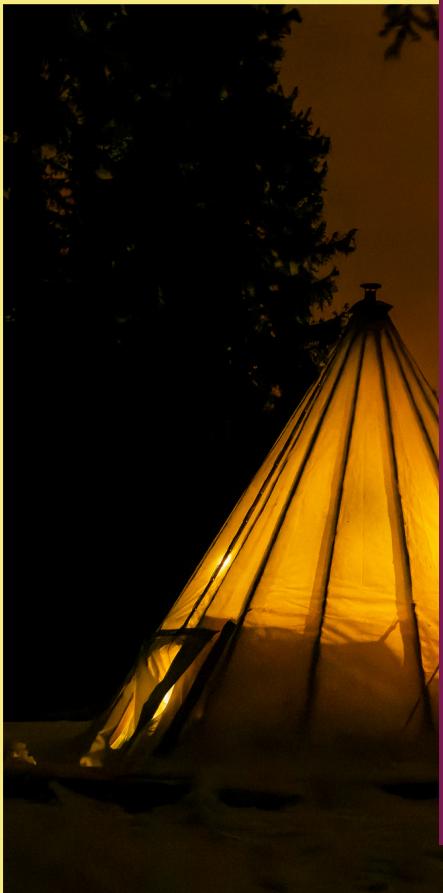
Aéroport international de Genève → Sallanches - 50 min
Aéroport Lyon Saint-Exupéry → Sallanches - 1h50

Gare SNCF dans le centre-ville de Sallanches.

Paris → Sallanches - 5h30
Lyon → Sallanches - 2h
Annecy → Sallanches - 50 min
Chamonix → Sallanches - 30 min

Proximité avec l'Italie :
Milan → Sallanches - 3h

Soirée fondue



RANDONNÉE À LA FRONTALE À LA TOMBÉE DE LA NUIT

Randonnez en forêt en raquettes à neige, à la lueur de la frontale et partez à la découverte de la présence d'animaux sauvages.

Apprenez à vous repérer en forêt comme de vrais trappeurs.

Puis recherchez votre objectif : le fameux tipi.



DÎNER TRADITIONNEL

Après l'effort, le réconfort ! Quoi de mieux qu'un bon repas au chaud sous un tipi après une randonnée sous les étoiles ?

Dégustez une fondue savoyarde accompagnée de produits locaux et vin chaud avant de redescendre.

*Location des raquettes à neige incluse.

À PARTIR DE 55€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 20 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.

& tipi

20 PERSONNES MAXIMUM
POUR CETTE ACTIVITÉ.



LE PETIT

Les anecdotes des guides, manger dans un tipi, marcher à la frontale sous les étoiles...

EXEMPLE DE MENU

(menu non exhaustif)

Vin chaud
Fromages et charcuteries locaux
Fondue spéciale !
Dessert local et léger
Thé/café/digestif

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Journée d'étude



JOURNÉE D'ÉTUDE & DÉJEUNER

Une journée d'étude à Sallanches pour les groupes tourisme d'affaires avec un cadre exceptionnel.

La journée comprend : la location de salle de travail à la journée, café d'accueil, 2 pauses collations gourmandes, le déjeuner 3 plats avec eau le midi, les frais de dossier.



Suggestions : nous pouvons coupler cette journée avec une nuitée en hôtel 4 étoiles ou ajouter des activités de team-building pour renforcer la cohésion d'équipe.

À PARTIR DE 79€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 50 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.

POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE LA JAUGE JUSQU'À 80 PERSONNES



LE PETIT

Un réunion de travail dans un cadre exceptionnel face au Mont-Blanc !

EXEMPLE DE MENU (menu non exhaustif)

Le choix de menu proposé sera élaboré en fonction des produits locaux et frais au maximum. Il vous sera donc communiqué quelques semaines avant votre arrivée.

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Techniques



MATIN

Commencez la journée par une balade en raquettes sur les hauteurs enneigées de Sallanches. Nos professionnels de la montagne qui vous accompagneront, vous apprendront davantage sur les traces d'animaux et sur les sommets environnants.



MIDI

Dégustez une délicieuse fondue savoyarde les pieds dans la neige.



APRÈS-MIDI

Essayez-vous à la recherche de victimes en avalanche ou encore à la construction d'abri sous la neige sous forme d'ateliers ludiques.

**Location des raquettes à neige et déjeuner inclus dans la prestation.*

À PARTIR DE 69€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 25 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.

de Survie



LE PETIT

Apprendre des choses importantes et utiles mais de manière ludique !

EXEMPLE DE MENU (menu non exhaustif)

La délicieuse fondue à déguster sur place.

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Demi-journée *Via corda*



À LA DEMI-JOURNÉE

Prenez de la hauteur et appréciez en groupe une initiation à la via corda !

Débutants comme passionnés de l'activité, vos guides vous encadreront de la meilleure des façons.
Secteur de l'activité à définir.

Le prix par personne comprend l'encadrement et la location du matériel : casque, longe, baudrier.



Autre activité en suggestion : activité via ferrata à la demi-journée (voir tarifs auprès du service commercial).

À PARTIR DE 69€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 18 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.



LE PETIT

Une vue incroyable tout en faisant une activité à sensations.



Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Demi-journée Via ferrata



À LA DEMI-JOURNÉE

Prenez de la hauteur et appréciez en groupe une initiation à la via ferrata !

Débutants comme passionnés de l'activité, vos guides vous encadreront de la meilleure des façons.

Plusieurs secteurs possibles dans la destination.

Le prix par personne comprend l'encadrement et la location du matériel : casque, longe, baudrier.



Autre activité en suggestion : activité via corda à la demi-journée (voir tarifs auprès du service commercial).

À PARTIR DE 66€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 18 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.



LE PETIT



Une vue incroyable tout en faisant une activité à sensations.

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Demi-journée



À LA DEMI-JOURNÉE



FORMULE HIVER :

Curling humain, atelier DVA (DéTECTeur de Victimes en Avalanche), biathlon hivernal, slalom très spécial, tir à la carabine, time's up des montagnes...



FORMULE ÉTÉ :

Biathlon, course à pied, tir à la sarbacane, time's up des montagnes, slalom à 2 sur des skis, planté de clous...
Que du fun !

Petit apéro prévu lors de la remise des résultats en fin d'activité.



La préférée des séminaires !

À PARTIR DE 46€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 20 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.

défis Sportifs



LE PETIT



De type olympiades.
Se décline aussi bien
en été qu'en hiver !

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Demi-journée canyoning



À LA DEMI-JOURNÉE

Avec ses toboggans naturels creusés par l'écoulement de l'eau, la Haute-Savoie est idéale pour découvrir le canyoning entre amis ou bien entre collègues.

Les toboggans de Balme, appelés "l'aqualand de Haute-Savoie", se situent au cœur de la vallée de l'Arve sur la commune de Magland.

Laissez-vous glisser pour atterrir dans de magnifiques vasques aux eaux limpides. Ce canyon très ludique est accessible pour tous.



Inclus :

- Encadrement par un professionnel diplômé d'Etat.
- Matériel
- Activité

À PARTIR DE 69€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 8 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.



8 PERSONNES MAXIMUM
POUR CETTE ACTIVITÉ.

LE PETIT

Cohésion d'équipe renforcée et boost de fraîcheur.



Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Fondue au centre



À LA DEMI-JOURNÉE

Complètement insolite : venez déguster une délicieuse fondue savoyarde au fond des grottes de Balme à Magland. Une activité qui allie plaisirs gustatifs et spéléologie. Ouvert à tous et totalement adapté aux débutants : les différents parcours permettent de s'adapter au niveau de chacun.

La beauté des salles traversées et de l'eau souterraine vous saisira avec ses stalactites.

Le clou de la balade sera évidemment la dégustation de la fondue à la lampe frontale.

Bonne humeur garantie !



Inclus :

- L'encadrement par un professionnel diplômé d'Etat
- Le matériel
- L'activité

À PARTIR DE 56€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 8 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.

de la Terre

8 PERSONNES MAXIMUM
POUR CETTE ACTIVITÉ.



LE PETIT

Une activité insolite et mémorable.



Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Rando gourmande au crépuscule



EN SOIRÉE

Randonnez en forêt à la lueur de votre frontale et partez à la découverte de la présence d'animaux sauvages. Apprenez à vous repérer en forêt comme de vrais trappeurs.

Après l'effort, le réconfort ! Quoi de mieux qu'un bon repas au chaud après une randonnée dans la neige? De quoi se réchauffer grâce aux plats mitonnés par nos restaurateurs passionnés.



Randonnée possible en été : contacter notre service commercial pour connaître le tarif.

En hiver, possibilité de descendre du refuge en luge : nous contacter.

**Location des raquettes à neige incluse dans le tarif de la prestation.*

À PARTIR DE 68.50€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 20 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.



LE PETIT

En soirée, idéal pour décompresser après une journée de travail.

EXEMPLE DE MENU (menu non exhaustif)

Tartiflette, fondue ou diots polenta selon les arrivages au refuge. Accompagné d'une salade verte.

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

Séminaire au Pays du Mont-Blanc

2 JOURS - 1 NUIT



JOUR 1

Arrivée à l'hôtel en début de matinée
Café d'accueil
Matinée de travail avec pause collation
Déjeuner à l'hôtel
Après-midi activité "défis sportifs" (hiver/été)
Dîner 3 plats à l'hôtel
Nuitée en hôtel 4* à Sallanches



JOUR 2

Petit-déjeuner
Réunion de travail et pause collation le matin
Départ du groupe en fin de matinée
Fin des prestations

L'activité "défis sportifs" peut être remplacée par une canibalade ou par de la via ferrata par exemple. Pour les tarifs, nous consulter.

À PARTIR DE 270€ PAR PERSONNE

Tarif calculé sur la base de 20 participants.
Les prix s'entendent en euros TTC.



LE PETIT

Un séjour entre travail et loisirs dans un cadre idyllique.

EXEMPLE DE MENU (menu non exhaustif)

Le choix de menu proposé sera élaboré en fonction des produits locaux et frais au maximum. Il vous sera donc communiqué quelques semaines avant votre arrivée.

Les prix communiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Cependant, nous vous informons qu'en raison des fluctuations d'ordre économique, des modifications de tarifs peuvent survenir. Le service commercial de Sallanches Tourisme mettra tout en œuvre afin de maintenir les prix mentionnés.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE - 2026

SERVICE COMMERCIAL SALLANCHES TOURISME

Les CGV sont régies par le décret N°94-490 du 23 décembre 2009, pris en application de la loi N°2009-888 du 22 juillet 2009, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. L'achat des programmes contenus dans nos fiches de vente implique l'entière adhésion du client aux conditions générales et particulières de l'office de tourisme et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

PÉRAMBULE - INFORMATIONS LÉGALES SUR LE VENDEUR

Définition

L'office de tourisme de Sallanches, association de droits privés de Loi 1901 déclarée le 31 mars 1926 - N°83, enregistré au registre du commerce sous le N° de SIRET 776 619 074 00011 / Code APE 7990Z, dont le siège social est situé au 32 quai de l'hôtel de ville à Sallanches (74700).

Immatriculé au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours auprès d'Atout France 200/216 Rue Raymond Losserand CS 60043 75680 Paris Cedex 14 sous le N° IM074100151.

Titulaire du contrat N° 559001283 souscrit auprès de la compagnie Allianz IARD, 1 cours Michelet CS30051 92076 PARIS LA DÉFENSE CEDEX couvrant la responsabilité civile professionnelle.

Titulaire d'une garantie financière délivrée par la compagnie Groupama Assurance – Crédit & Caution 132 Rue des Trois Fontanet 92000 NANTERRE.

Si-après dénommé : « Sallanches Tourisme », Contenu et champ d'application des présentes CPV de Sallanches Tourisme – Service Commercial

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après « CPV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par Sallanches Tourisme de prestations touristiques fournies directement par Sallanches Tourisme, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du Code de la consommation ou de voyageurs au sens du Code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommés « Client »). Elles s'appliquent également aux prestations vendues par Sallanches

Tourisme aux personnes ayant la qualité de professionnels qui agissent comme clients au nom d'un groupe de participants.

Les présentes CPV s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de services de Sallanches Tourisme.

Toute commande ou achat de prestations implique l'adhésion totale, sans réserve, aux présentes CPV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur et qui figurent sur le devis.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CPV et les avoir acceptées dès lors de sa réservation de prestations.

En réservant, le client accepte d'assumer la plein et entière responsabilité financière y compris, lorsqu'il agit pour le compte d'autres personnes qui l'ont autorisé à réservé pour elles.

Dans ce cas, lesdites personnes sont solidairement tenues au paiement des prestations réservées pour leur compte. Il est de la responsabilité du client de communiquer à ces personnes les présentes CPV en leur précisant qu'elles leur sont applicables. Le client reconnaît avoir eu connaissance, préalablement à la validation de sa commande / réservation et/ou à la conclusion du contrat / devis, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CPV et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du Code du tourisme.

Article 1 : Proposition de prestations du Service Commercial de Sallanches Tourisme

1.1 Devis et tarifs

Sallanches Tourisme commercialise des séjours et prestations touristiques fournies directement par lui-même ou par des prestataires partenaires, à destination des clients.

Toute proposition de prestation de Sallanches Tourisme fait l'objet d'un devis écrit, adressé au client.

Les prix s'entendent en EUROS TTC par personne ou sous forme de forfait et sont calculés en fonction du nombre de participants. Pour les clients étrangers, la facturation se fera suivant les règles fiscales françaises.

Les propositions de prestations ne comprennent aucune assurance (annulation, assistance/rapatriement, bagages...).

1.2 Frais de dossiers

Des frais de dossiers peuvent être inclus dans le devis. Ils seront mentionnés lors de l'envoi du devis et facturés aux clients. Les frais de dossiers proposés sur nos fiches de ventes sont établis entre 3€ et 10€ par personne pour les groupes loisirs et à 10€ pour les groupes affaires suivant la prestation retenue. Pour des journées/séjours à la demande (sur-mesure) d'autres frais de dossier seront appliqués.

1.3 Réservation

Sur la base des renseignements fournis par le client (nombre de participants et composition du groupe, dates, prestations souhaitées, moyen de transport, budget...), le service élaboré un programme et envoie une proposition commerciale au client, en précisant le détail des prestations (descriptif, durée, nombre de participants, tarifs et montant des frais de dossiers appliqués...).

En cas d'accord, le client valide son choix par écrit auprès du service, mentionnant les prestations retenues, ainsi que les dates et horaires souhaités.

Le Service commercial de Sallanches Tourisme vérifie alors la disponibilité et valide la réservation auprès des prestataires.

En cas d'indisponibilités, Sallanches Tourisme, propose dans la mesure du possible, d'autres dates et/ou horaires au client, voire une autre prestation.

En cas de disponibilité, le service établit et envoie au client le devis complet, mentionnant les prestations, leurs tarifs, les conditions de réservation et de vente, les CPV et optionnellement une date d'option au-delà de laquelle Sallanches Tourisme ne garantit plus la disponibilité ni les tarifs proposés.

Article 2 : Effectif des groupes et factures

Le nombre définitif est à communiquer par le client à Sallanches Tourisme au plus tard 7 jours avant la date de la prestation, par tout moyen écrit, y compris par mail à l'une des adresses suivantes : commercial@sallanches.com, dans la limite de +/- 10 personnes maximum.

Pour les séjours avec hébergement le client fait parvenir à Sallanches Tourisme, au plus tard 30 jours avant la prestation, la liste complète des participants (nom, prénom) ainsi que le type de chambre choisi et la répartition des chambres.

La facture de solde sera émise par Sallanches Tourisme après réalisation des prestations. Si le nombre définitif de participants correspond à celui indiqué dans le devis, la facture de solde sera identique à ce dernier. Si le nombre définitif de participants ou si les prestations choisies sur place ne correspondent plus au devis initial elles seront facturées sur la facture de solde.

Si, le jour de la prestation, le groupe se présente avec un nombre de participants inférieur au nombre mentionné lors de la réservation et/ou déclaré dans le délai imparti, aucun remboursement, même partiel de la prestation ne pourra être effectué.

Si, le jour même de la prestation, le groupe se présente avec un nombre de participants supérieur au nombre mentionné lors de la réservation et / ou déclaré dans le délai imparti, les participants supplémentaires pourront se voir refuser la prestation si le prestataire ne peut la fournir. S'ils sont acceptés, ils devront régler la prestation sur place auprès du prestataire.

Les éventuelles prestations réalisées sur place et non mentionnées dans le devis signé et le bon d'échange, devront être réglées sur place par le client auprès du prestataire directement.

Article 3 : Transport et repas du guide et/ou professionnels accompagnateurs en montagne

Sauf indication particulière dans le devis, les prix s'entendent sans transport routier. Les frais de transport des participants, du chauffeur et du guide seront donc à la charge du client.

Dans le cadre d'une sortie à la demi-journée avec déjeuner ou dîner, le professionnel qui accompagnera le groupe (guide, AEM, guide du patrimoine ...) et selon décision du professionnel, le repas lui sera accordé et donc la prestation sera facturée au client.

Article 4 : Retard

Le groupe doit se présenter au jour, à l'heure et au lieu indiqué sur le bon d'échange / mail / devis.

En cas de retard, le responsable du groupe est tenu de prévenir le guide / prestataire ou Sallanches Tourisme en utilisant les coordonnées à sa disposition et par tous moyens possibles. La prestation sera alors adaptée dans le cadre du possible.

Il est précisé qu'aucun rallongement d'horaire de la prestation ne sera effectué pour pallier ce retard. Les prestations réservées mais non consommées en raison de retard devront être intégralement réglées.

Le professionnel accompagnateur et le prestataire ne sont pas tenus d'attendre le groupe plus de 30 minutes à partir de l'heure de rendez-vous prévue initialement. Passé ce délai, sans nouvelle du groupe, l'office de tourisme se réserve le droit d'annuler la prestation, qui restera due dans sa totalité pour le client.

Article 5 : Sécurité

Les participants sont placés sous leur responsabilité pour l'observance des règles de prudence et de circulation. Les enfants mineurs sont placés sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs du groupe.

Sallanches Tourisme se réserve le droit d'expulser à tout moment un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité d'autrui. Dans ce cas, aucune indemnité sera due.

Article 6 : Absence de droit de rétractation Article L. 221-28 du Code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

L'article L.221-2 du Code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

Sallanches Tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que, pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L.221-28 ou L.221-2 du code de la consommation, le client consommateur, professionnel ou non, ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 7 : Annulation de la prestation par le client

Toute annulation totale ou partielle des prestations, doit être notifiée, par lettre recommandée ou par mail, à Sallanches Tourisme par le client.

Sauf mention différente stipulée dans le devis, les frais suivants s'appliquent pour toute annulation :

- Entre le 30° et le 21° jour avant le début de la prestation : 50% du prix de la prestation annulée sera conservée par Sallanches Tourisme.
- Entre le 20° et le 10° jour avant le début de la prestation : 75% du prix de la prestation annulée sera conservée par Sallanches Tourisme.
- Entre le 9° et le dernier jour avant le début de la prestation : 100% du prix de la prestation annulée sera conservée par Sallanches Tourisme.

Dans tous les cas, les frais de dossiers ne sont pas remboursés. Toute interruption de la prestation au cours de sa réalisation par la volonté du client ou des participants, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Toute modification de programme et/ou de date demandée par le client doit être notifiée à Sallanches Tourisme par tout moyen écrit, et fera l'objet d'un nouveau devis. Elle ne peut être garantie et s'effectuera sous réserve de disponibilité.

Si un rajout de prestations(s) est demandé par le client postérieurement à la signature du devis, un accroître supplémentaire sera demandé uniquement si le montant de ces prestations complémentaires est supérieur à la somme du devis initial.

Article 8 : Modification du nombre de participants

Le nombre définitif de participants doit être communiqué au plus tard 7 jours ouvrables avant le début de la prestation ou du séjour.

En cas de diminution du nombre de participants non signalée dans ce délai, la facturation sera établie sur la base du nombre initialement prévu au devis, sans possibilité de réduction.

En cas d'augmentation du nombre de participants, les personnes supplémentaires seront facturées en sus.

Le tarif pourra être réajusté en fonction de la nouvelle base de participants, conformément aux conditions initialement prévues dans le devis.

Article 9 : Annulation ou modification par Sallanches Tourisme

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations par Sallanches Tourisme, celui-ci devra en informer, par tout moyen écrit, le client dans les meilleurs délais.

Dans la mesure du possible, Sallanches Tourisme pourra proposer au client un report de la prestation, aux mêmes conditions, sur une date ultérieure.

En cas d'impossibilité ou de refus du report de la part du client, Sallanches Tourisme devra rembourser le montant de la prestation réservée par le client. Il aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter Sallanches Tourisme si la résiliation du contrat était intervenue du fait du client, dans le cadre de l'article 8 des présentes CPV.

Article 10 : Force majeure ou circonstances exceptionnelles et inévitables

Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises, empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînant leur suspension.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie ou résiliée.

Pour tous cas d'épidémie ou de pandémie, Sallanches Tourisme proposera au groupe un report de date valable sur 2 ans pour réaliser la prestation validée. Au-delà de ces 2 ans, si aucune date n'a été fixée, alors Sallanches Tourisme se verra dans l'obligation de rembourser la totalité des sommes déjà versées par le client.

Article 11 : Litige

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Sallanches Tourisme par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 12 : Validité

Tous les produits proposés par Sallanches Tourisme – Service Commercial ainsi que leur prix sont valables pour l'année en cours. Tous nos prix « à partir de » sont donnés à titre indicatif, sous réserve de modifications en fonction des changements tarifaires de nos prestataires.

Les horaires et les éventuels menus indiqués dans le programme sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs imposés par les prestataires.

Si la sécurité et le confort des participants l'exigent, Sallanches Tourisme peut être amené, unilatéralement à modifier le programme et l'ordre des visites en raison d'événements indépendants de sa volonté, après la validation du devis et avant le début de la prestation, sans que le client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé par tout moyen écrit et dans les meilleurs délais.

Si Sallanches Tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du Code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8%, il informe le client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, par tout moyen écrit : -Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

- Du délai raisonnable dans lequel le client doit communiquer à Sallanches Tourisme la décision qu'il prend ;
- Des conséquences de l'absence de réponse dans le délai fixé ;
- S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du devis ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité de voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le client n'accepte pas la substitution de la prestation, celui-ci devra le notifier à Sallanches Tourisme par tout moyen écrit, dans le délai de réponse. Le devis sera alors annulé et Sallanches Tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais après la notification de refus.

Article 10 : Force majeure ou circonstances exceptionnelles et inévitables

Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises, empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînant leur suspension.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie ou résiliée.

Pour tous cas d'épidémie ou de pandémie, Sallanches Tourisme proposera au groupe un report de date valable sur 2 ans pour réaliser la prestation validée. Au-delà de ces 2 ans, si aucune date n'a été fixée, alors Sallanches Tourisme se verra dans l'obligation de rembourser la totalité des sommes déjà versées par le client.

Article 11 : Litige

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Sallanches Tourisme par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 12 : Validité

Tous les produits proposés par Sallanches Tourisme – Service Commercial ainsi que leur prix sont valables pour l'année en cours. Tous nos prix « à partir de » sont donnés à titre indicatif, sous réserve de modifications en fonction des changements tarifaires de nos prestataires.

**Faites-nous part
de vos idées et
nous réaliserons
votre projet !**

*Nos journées et séjours
clés en main sont
modulables et
adaptables selon vos
attentes.*

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

32 quai de l'hôtel de ville
74700 SALLANCHES



Émilie
04 50 58 18 69
commercial@sallanches.com



IMMATRICULÉ AU REGISTRE DES AGENTS DE VOYAGES ET AUTRES OPÉRATEURS DE LA VENTE DE
VOYAGES ET DE SÉJOURS AUPRÈS D'ATOUT FRANCE SOUS LE N°IM074100151
Office de tourisme de Sallanches, Association déclarée le 31 mars 1926 - immatriculée 429 132 897
RNA Annecy, Code APE 7990 Z - Siret 776 619 074 00011.
Garantie financière : Groupama Assurance Crédit et Caution -
Agence de Sallanches / Assurance responsabilité civile : Allianz IARD - Sallanches -
Contrat n°55901283